

Groupe de travail
Organisation et évolution des services publics
Compte-rendu de la réunion du mercredi 21 juin 2006

Présents : Louis CAILLOL, Juan CASTRO, Gérard COSTA, Gérard CUVILLIEZ, Raoul DEGRIL, Jean-Paul DEMOUVEAUX, Dominique EPIARD, Maurice KATSURAKIS, Marie-Pierre LIANDRAT, Jacques LOPEZ, Jean-Claude PEPE, Yves PERRIN-TOININ, Jean-Claude PICAL.

Excusés : Mireille MARIA, Roland OLIVIER, Guy VERNHES.

Absents : Jean CALOU, Benoît HANNART, Jacques VALAYER.

Rappel de l'ordre du jour :

- ❖ Analyse des modalités organisationnelles et d'approches opérationnelles du suivi de la mise en œuvre du PDU,
- ❖ Réflexion sur une méthodologie pour traiter le thème de « l'eau : bien commun et responsabilité publique ».

P.D.U depuis le 9 juin 2006, l'enquête publique est close et les propositions de notre groupe de travail annexé au dossier d'enquête.

Il faut à présent se préoccuper de la participation du Conseil au Comité de suivi qui se créera avec d'autres acteurs.

Cette instance consultative regroupera :

- ✓ Les Elus des 10 communes membres du SITCA,
- ✓ Les directeurs généraux de ces communes,
- ✓ Les représentants de la DDE, de la région, des départements des Bouches-du-Rhône et du Var, des communautés limitrophes,
- ✓ Le Comité des usagers,
- ✓ Des membres de notre groupe de travail.

Pour l'instant aucune décision n'a été prise sur le nombres de nos représentants, indépendamment de cet aspect.

Il conviendra de rester vigilant sur la programmation technique et financière du PDU et contrôler l'application de la charte qualité de la délégation de service public (D.S.P) concernant les transports urbains en bus.

Echange sur quelle méthodologie pour traiter la question de l'eau.

La discussion fait apparaître la complexité de cette question du fait de la multiplicité des entrées possibles.

Deux aspects seront pointés : la production et l'aduction d'eau potable.

Le Directeur du SIBAM qui est la régie intercommunale de l'eau de l'Etoile Merlançon est d'accord pour nous apporter son soutien technique.

A la question « pourquoi voulons-nous effectuer ce travail sur l'eau ? »

Il est répondu :

- ◆ Défense de l'intérêt public,
- ◆ Pouvoir citoyen de l'usager consommateur,
- ◆ Favoriser l'évolution des responsables politiques sur une maîtrise publique.

Des participants considèrent qu'il faut partir de ce qui intéresse les usagers : « le coût, la qualité, les garanties d'approvisionnement ».

Une interrogation est formulée « le Conseil de développement est-il dans son rôle sur un débat qui relève du politique ». Il est répondu que c'est avant tout une question citoyenne. La légitimité des grands groupes à gérer un bien commun qu'est l'eau, n'est pas mise en cause.

C'est l'approfondissement de la réflexion qui définira notre position. S'il s'avérait que le prix de l'eau n'est pas justifié par le coût et que la gestion de la ressource n'était pas conforme à l'intérêt général alors le Conseil de développement en plénière prendrait une position de principe qui serait soumise aux Elus communautaires.

Dans l'échange est pointé la disparité du prix de l'eau d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre sans que l'on connaisse la justification de ces différences.

Paradoxalement, le prix de l'eau en milieu urbain est plus élevé qu'ailleurs alors que la densité des utilisateurs sur un réseau réduit devrait conduire à des prix plus bas.

Le régime juridique des exploitants a-t-il une incidence sur le coût ?

Le rôle de la publicité dans le développement continu de la consommation d'eau en bouteille est énorme, alors que dans notre région rien sur le plan sanitaire ne justifie cette pratique coûteuse, puisque la totalité des réseaux produisent de l'eau filtrée.

De ce point de vue, il faut constater qu'en dehors des branchements agricoles tous les particuliers sont sur un réseau unique d'eau filtrée, les doubles alimentations eau brute/ eau filtrée n'existent pas mais leur mise en place est-elle aujourd'hui économiquement impensable.

En conclusion :

Le groupe de travail se propose de conduire une réflexion sur les ressources en eau, les réseaux de distributions et les coûts. Un document sera ensuite communiqué aux Elus à qui il revient de se positionner d'un point de vue politique.

Le groupe considère qu'il conviendra également de réfléchir à la dimension éducative et peut-être à des mesures incitatives pour économiser la ressource en eau.

La méthodologie retenue devra s'articuler autour de trois axes :

- I. Principe de l'eau comme bien commun, accessible à tous,
- II. Comment gérer sa production et sa distribution,
- III. Comment prévenir les gaspillages et parvenir à économiser l'eau.

Ordre du jour de la rentrée :

- Constituer un réseau de partenaires désireux d'accompagner notre démarche : techniciens, élus, scientifiques, experts,
- Travailler à un observatoire des coûts de l'eau et des prestations qu'en découlent,
- Structurer des transversalités avec d'autres groupes de travail du Conseil du type de ce qui a été expérimenté pour le tri-compostage-méthanisation, pour aller à la rencontre d'autres acteurs du débat public.

Jean-Claude PEPE
Président du groupe de travail
Organisation et évolution des services
publics.